

AR Prefecture

017-271700015-20230606-10CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 JUN 2023 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 07 JUIN 2023
sous le numéro 017-271700015-20230606-10CA2023-DE
Publiée le 07 JUIN 2023

N° 10CA/2023

OBJET : COMPTE FINANCIER 2022 – APPROBATION DES COMPTES DU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juin, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 26 mai 2023

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 15 Pouvoirs : 04 **Votants : 19**

Absent (e-s) : 04 Excusé (e-s) : /

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, BABINOT, CUVILLIER, FREBY, GRZESIAK, MARTINEAU, LE CREN, MOREAU D.
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, SOULIÉ, FOUCAUD, ROCHON, PACAU - (15)
Représentant du personnel

Pouvoir (s) : Mme LEMOINE à Mme ALLUAUME
Mme MOREAU L. à Mme MOREAU D.
Mme CHENU à Mme LE CREN
M. SURREAU à M. PACAU – (04)

Excusé (e-s) : M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C. Immobilière Terres Océan

Absent (e-s) : Mmes STRADY, LABARRIERE, MORIN,
M. DEBIEN - (04)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

.../...

AR Prefecture

017-271700015-20230606-10CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

Exposé des motifs :

La Présidente présente au Conseil d'Administration le rapport sur les comptes annuels 2022, et donne connaissance du résultat de l'exercice excédentaire de 961 892,75 euros dont :

- 856 720.71€ de résultat SIEG (Service d'intérêt économique Général),
- 105 172.04 de résultat hors SIEG.

La Présidente demande ensuite à la Directrice Générale de transmettre aux Administrateurs toutes les informations nécessaires sur les comptes comptables établis au 31 décembre 2022.

Le total du bilan s'élève à 110 695 145,36 euros.

La Présidente propose ensuite aux Administrateurs d'entendre les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice de ses missions.

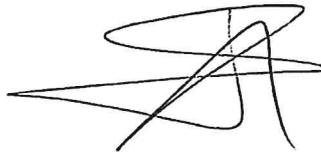
Pour rappel, l'Office établit à compter de l'exercice 2021 ses comptes conformément aux normes de la comptabilité commerciale et qu'à ce titre les comptes 2022 ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, la Présidente propose d'approuver les comptes du budget principal de l'exercice 2022.

Le Conseil, après, discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de l'exercice 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME



AR Prefecture

017-271700015-20230606-10CA2023-DE

Reçu le 07/06/2023

Publié le 07/06/2023

ROCHEFORT HABITAT OCEAN

BILAN - ACTIF

Annexe III

Exercice au 31/12/2022

N° de compte	ACTIF	31/12/2022			31/12/2021	
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Totaux partiels	Net
1	2	3	4	5 = (3) - (4)	6	7
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				373 679,05	64 214,16
201	Frais d'établissement					
2081-2083-2084	Baux emphytéotiques, à construction et à réhabilitation					
209-205-206-2085-2088	Autres (1)	193 095,94	156 936,69	36 159,25		41 256,48
212-217	Immobilisations incorporelles en cours/ avances et acomptes	337 519,80		337 519,80		22 957,68
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				93 328 416,20	94 941 049,34
2111	Terrains nus					
2112-2113-2115	Terrains aménagés, loués, bâtis	7 475 360,71		7 475 360,71		7 380 267,70
212	Agencements et aménagements de terrains					
213 (sauf 21315, 2135 et 21318)	Constructions locatives (sur sol propre)	135 278 021,75	64 168 649,76	71 109 371,99		72 267 633,03
214 (sauf 21415, 2145 et 21418)	Constructions locatives (sur sol d'autrui)	19 862 457,41	5 949 295,46	13 913 160,95		14 408 374,64
2115-2116-214-2145	Bâtiments administratifs					
2118-21418	Autres ensembles immobiliers	967 606,00	278 201,66	689 404,34		711 867,84
215-216	Instal. techniques, matériel et outillage et autres immo.corporelles	1 628 989,23	1 487 871,02	141 118,21		172 906,13
12	Immeubles en location-vente, en location attribution ou reçus en affectation					
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				6 916 727,39	2 024 992,92
2312	Terrains	131 530,00	18 530,00	113 000,00		131 530,00
2313-2314-2318-235	Constructions et autres immobilisations corporelles en cours	6 735 139,82		6 735 139,82		1 893 462,92
236	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	68 587,57		68 587,57		
16-37	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				26 219,59	26 219,59
161-166-167 (sauf 2678)	Participations et créances rattachées à des participations	26 219,59		26 219,59		26 219,59
1741	Prêts participatifs					
172	Titres immobilisés (droits de créance)					
1781-1782	Prêts pour accession					
175-178 (sauf 1781) 175-1761	Autres					
1678-1768	Intérêts courus					
	TOTAL (1)	172 704 527,82	72 059 485,59	100 645 042,23	100 645 042,23	97 056 476,01
	STOCKS ET EN-COURS					
31 (sauf 311)	Terrains à aménager					
31	Immeubles en cours					
	Immeubles achevés :					
35 (sauf 358 (sauf 359))	Disponibles à la vente					
354	Temporairement loués					
37	Imm. acquis par résolution de vente, adjudication ou garantie de rachat					
32	Approvisionnements					
409	FOURNISSEURS DEBITEURS	287 588,27		287 588,27	287 588,27	17 049,59
	CREANCES D'EXPLOITATION				1 735 605,63	1 647 079,11
411 (sauf 4113)	Locataires et organismes payeurs d'A.P.L.	691 092,38		691 092,38		670 031,24
412-413	Créances sur acquéreurs					
413-414-417	Clients - autres activités et autres					
415	Emprunteurs et locataires - acquéreurs					
416	Clients douteux ou litigieux	1 055 967,10	969 318,18	86 648,92		97 229,77
418	Produits non encore facturés	293 441,78		293 441,78		
41-41-44 (sauf 441)	Autres	130 577,55		130 577,55		213 458,10
441	Etat et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir	533 845,00		533 845,00		666 360,00
	CREANCES DIVERSES (3)				22 338,18	291 631,18
454	Sociétés Civiles Immobilières ou SCCV					
451-458	Groupes - Opérations faites en commun ou GIE					
46 (sauf 461)	Débiteurs divers	22 338,18		22 338,18		291 631,18
461 (sauf 4615)	Opérations pour le compte de tiers					
4615	Opérations d'aménagement					
478	Autres comptes transitoires					
50	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
	DISPONIBILITES				7 997 085,93	8 973 832,75
511	Valeur à l'encaissement					
515	Compte au Trésor					
516	Comptes de placement court terme	7 360 184,64		7 360 184,64		8 592 750,15
5188	Intérêts courus à recevoir					
Autres 51	Comptes courants - Autres que le Trésor	636 901,29		636 901,29		381 082,60
53-54	Caisse, régles d'avances et accreditifs					
486	Charges constatées d'avance	7 485,12		7 485,12	7 485,12	5 599,47
	TOTAL (II)	11 019 421,31	969 318,18	10 050 103,13	10 050 103,13	10 935 192,10
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices					
	TOTAL (III)					
169	Primes de remboursement des obligations (IV)					
	TOTAL (IV)					
478	Différences de conversion - Actif (V)					
	TOTAL (V)					
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	183 723 949,13	73 028 803,77	110 695 145,36	110 695 145,36	107 991 668,11

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

AR Prefecture

017-271700015-20230606-10CA2023-DE

Reçu le 07/06/2023

Publié le 07/06/2023

PORT HABITAT OCEAN

BILAN - PASSIF (avant affectation du résultat)

Annexe III
Exercice au 31/12/2022

N° de compte	PASSIF	31/12/2022		31/12/2021
		Détail	Totaux partiels	
1	2	3	4	5
C A P I T A L U X				
10	DOTATIONS ET RESERVES		6 240 113,88	6 054 942,63
102	Dotations	1 829 388,22		1 829 388,22
103	Autres fonds propres- autres compléments de dotation,dons et legs en capital			
106	Réserves :			
1067	Excédents d'exploitation affectés à l'investissement	268 055,64		268 055,64
10671	<i>(dont relevant du SIEG (depuis 2021))</i>			
10685	Réserves sur cessions immobilières	946 563,89		761 392,64
106851	<i>(dont relevant du SIEG (depuis 2021))</i>			
10688	Réserves diverses	3 196 106,13		3 196 106,13
106881	<i>(dont relevant du SIEG (depuis 2021))</i>			
11	Report à nouveau (a)	11 534 227,47	11 534 227,47	11 160 031,07
	<i>(dont activités relevant du SIEG depuis 2021)</i>			
12	Résultat de l'exercice (a)	961 892,75	961 892,75	559 367,65
	<i>(dont activités relevant du SIEG)</i>			
13	Subventions d'investissement			
		Montant brut	Inscrit au résultat	
		28 369 606,13	13 605 403,09	
		14 764 203,04	14 764 203,04	15 032 892,13
145	PROVISIONS REGLEMENTEES - amortissements dérogatoires			
1671	Titres participatifs	2 500 000,00	2 500 000,00	1 000 000,00
	TOTAL I	36 000 437,14	36 000 437,14	33 807 233,48
P R O V				
15	PROVISIONS		2 309 733,87	2 251 895,51
151	Provisions pour risques			
1572	Provisions pour gros entretien	1 024 361,87		966 523,51
153-158	Autres provisions pour charges	1 285 372,00		1 285 372,00
	TOTAL II	2 309 733,87	2 309 733,87	2 251 895,51
D E T T E S				
16	DETTES FINANCIERES (1) (2)		70 121 960,24	70 044 173,15
162	Participation des employeurs à l'effort de construction	1 214 185,48		1 235 190,98
163	Emprunts obligataires			
164	Emprunts auprès des Etablissements de Crédit :			
1641	Caisse des dépôts et Consignations (Banques des territoires)	63 021 216,28		62 514 621,54
1642	C.G.L.L.S.			
1647	Prêts de l'ex-casse des prêts HLM	3 650 799,87		3 915 415,02
1648	Autres établissements de crédit	902 318,76		1 239 159,87
165	Dépôts et cautionnements reçus :			
1651	Dépôts de garantie des locataires	740 859,87		732 761,22
1654	Redevances (location-accession)			
1658	Autres dépôts			
1672-1673-1674-1678	Emprunts assortis de conditions particulières	55 778,21		55 778,21
1675	Emprunts participatifs			
1676	Avances d'organismes HLM			
1677	Dettes consécutives à la mise en jeu de la garantie des emprunts			
168 (sauf 1688)	Autres emprunts et dettes assimilées			
16881	Intérêts courus non échus	536 801,77		351 246,31
16882	Intérêts courus capitalisables			
16883	Intérêts compensateurs			
17 sauf Intérêts courus - 16	Dettes rattachées à des participations			
5181 - 519	Crédits et lignes de trésorerie			
229	Droits des locataires acquéreurs, des locataires attributaires ou des affectants			
419	Locataires, acquéreurs, clients et comptes rattachés créditeurs		28 180,00	174 097,17
4195	Locataires-Excédents d'acomptes			158 742,55
4191-4197-4198	Autres comptes créditeurs	28 180,00		15 354,62
	DETTES D'EXPLOITATION		1 653 593,05	1 140 051,03
401-4031-4081-40711 (b)	Fournisseurs	1 461 438,43		946 382,49
402-4032-4082-40712 (b)	Fournisseurs de stocks immobiliers			
42-43-44	Dettes fiscales, sociales et autres	192 154,62		193 668,54
	DETTES DIVERSES		581 241,06	574 217,77
	Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés :			
404-405-4084-40714 (b) - 269	Fournisseurs d'immobilisations	525 115,93		502 669,44
	Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés			
	Autres dettes :			
454	Sociétés Civiles Immobilières ou SCCV			
451- 458	Groupes - Opérations faites en commun et en GIE			
4088 - 46 (sauf 461)	Créanciers divers			6 345,59
461 (sauf 4615)	Opérations pour le compte de tiers	56 125,13		65 202,74
4615	Opérations d'aménagement			
478	Autres comptes transitoires			
R E G U L				
487	Produits constatés d'avance			
4871-4878	Au titre de l'exploitation et autres			
4872	Produits des ventes sur lots en cours			
4873	Rémunération des frais de gestion PAP			
	TOTAL III	72 384 974,35	72 384 974,35	71 932 539,12
477	Différences de conversion - Passif			
	TOTAL IV			
	TOTAL GENERAL	I + II + III + IV	110 695 145,36	110 695 145,36
				107 991 668,11

(a) Montant précédé du signe moins lorsqu'il s'agit de pertes.

(b) Montant précédé du signe moins lorsque le compte est débiteur

(1) A plus d'un an

67 510 984,32 (2) A moins d'un an

2 410 975,92

AR Prefecture

017-271700015-20230606-11CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN
(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 6 JUIIN 2023 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 07 JUIIN 2023
sous le numéro 017-271700015-20230606-11CA2023-DE
Publiée le 07 JUIIN 2023

N° 11CA/2023

**OBJET : COMPTE FINANCIER 2022 – APPROBATION DES COMPTES DU BUDGET
ANNEXE**

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juin, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 26 mai 2023

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 15 Pouvoirs : 04 **Votants : 19**

Absent (e-s) : 04 Excusé (e-s) : /

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, BABINOT, CUVILLIER, FREBY, GRZESIAK,
MARTINEAU, LE CREN, MOREAU D.
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, SOULIÉ, FOUCAUD, ROCHON,
PACAU - (15)
Représentant du personnel

Pouvoir (s) : Mme LEMOINE à Mme ALLUAUME
Mme MOREAU L. à Mme MOREAU D.
Mme CHENU à Mme LE CREN
M. SURREAU à M. PACAU – (04)

Excusé (e-s) : M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Absent (e-s) : Mmes STRADY, LABARRIERE, MORIN,
M. DEBIEN - (04)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

.../...

AR Prefecture

017-271700015-20230606-11CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

Exposé des motifs :

La Présidente présente au Conseil d'Administration le rapport sur les comptes annuels du budget annexe 2022, et donne connaissance du résultat de l'exercice excédentaire de 50 102,57 euros.

La Présidente demande ensuite à la Directrice Générale de transmettre aux Administrateurs toutes les informations nécessaires sur les comptes établis au 31 décembre 2022.

Le total du bilan s'élève à 143 538,77 euros.

La Présidente invite le Conseil à approuver les comptes du budget annexe de l'exercice 2022.

Le Conseil, après, discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes du budget annexe de l'exercice 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME



AR Prefecture

017-271700015-20230606-12CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN
(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 6 JUIN 2023 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le **07 JUIN 2023**
sous le numéro 017-271700015-20230606-12CA2023-DE
Publiée le **07 JUIN 2023**

N° 12CA/2023

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juin, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 26 mai 2023

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 15 Pouvoirs : 04 **Votants : 19**

Absent (e-s) : 04 Excusé (e-s) : /

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, BABINOT, CUVILLIER, FREBY, GRZESIAK,
MARTINEAU, LE CREN, MOREAU D.
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, SOULIÉ, FOUCAUD, ROCHON,
PACAU - (15)
Représentant du personnel

Pouvoir (s) : Mme LEMOINE à Mme ALLUAUME
Mme MOREAU L. à Mme MOREAU D.
Mme CHENU à Mme LE CREN
M. SURREAU à M. PACAU – (04)

Excusé (e-s) : M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Absent (e-s) : Mmes STRADY, LABARRIERE, MORIN,
M. DEBIEN - (04)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

Exposé des motifs :

La Présidente propose d'affecter le résultat de 961 892,75 € ainsi :

AR Prefecture

017-271700015-20230606-12CA2023-DE

Reçu le 07/06/2023

Publié le 07/06/2023

	Total	dont SIEG	Hors SIEG
ORIGINES :			
11 - Report à nouveau avant affectation du résultat	-		
1101 Report à nouveau (solde créditeur)	11 160 031,07	11 160 031,07	
11011 Report à nouveau (solde créditeur) - Activités relevant du SIEG depuis 2021	374 196,40	351 145,37	23 051,03
12 - Résultat de l'exercice	961 892,75	856 720,71	105 172,04
MONTANT A AFFECTER	12 496 120,22	12 367 897,15	128 223,07
AFFECTATIONS :			
- Affectation aux réserves	-		
106851 106851 - Réserves sur cessions immobilières - Activités relevant du SIEG depuis 2021	205 139,48	205 139,48	
11 - Report à nouveau après affectation du résultat			
11011 11011 -Report à nouveau (solde créditeur) - Activités relevant du SIEG depuis 2021	11 160 031,07	11 160 031,07	-
11911 11911 -Report à nouveau (solde débiteur) - Activités relevant du SIEG depuis 2021	1 130 949,67	1 002 726,60	128 223,07
MONTANT AFFECTE	12 496 120,22	12 367 897,15	128 223,07

La Présidente propose au Conseil d'approuver l'affectation de résultat du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat tel qu'il vient de lui être proposé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME



AR Prefecture

017-271700015-20230606-13CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 6 JUIN 2023 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 07 JUIN 2023
sous le numéro 017-271700015-20230606-13CA2023-DE
Publiée le 07 JUIN 2023

N° 13CA/2023

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juin, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 26 mai 2023

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 15 Pouvoirs : 04 **Votants : 19**

Absent (e-s) : 04 Excusé (e-s) : /

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, BABINOT, CUVILLIER, FREBY, GRZESIAK, MARTINEAU, LE CREN, MOREAU D.
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, SOULIÉ, FOUCAUD, ROCHON, PACAU - (15)
Représentant du personnel

Pouvoir (s) : Mme LEMOINE à Mme ALLUAUME
Mme MOREAU L. à Mme MOREAU D.
Mme CHENU à Mme LE CREN
M. SURREAU à M. PACAU – (04)

Excusé (e-s) : M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C. Immobilière Terres Océan

Absent (e-s) : Mmes STRADY, LABARRIERE, MORIN,
M. DEBIEN - (04)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

Exposé des motifs :

La Présidente propose au Conseil d'affecter le résultat du budget annexe, soit 50 102,57 €, au compte report à nouveau.

La Présidente invite le Conseil à approuver l'affectation de résultat du budget annexe tel qu'il vient de lui être proposé.

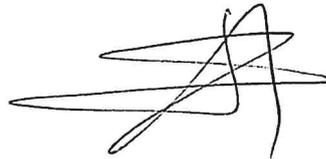
AR Prefecture

017-271700015-20230606-13CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

Le Conseil, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat du budget annexe tel qu'il vient de lui être proposé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME



AR Prefecture

017-271700015-20230606-14CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN
(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 6 JUIN 2023 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le **07 JUIN 2023**
sous le numéro 017-271700015-20230606-14CA2023-DE
Publiée le **07 JUIN 2023**

N° 14CA/2023

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION D'ACTIVITE DE LA DIRECTRICE
GENERALE – QUITUS – ANNEE 2022**

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juin, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 26 mai 2023

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 15 Pouvoirs : 04 **Votants : 19**

Absent (e-s) : 04 Excusé (e-s) : /

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, BABINOT, CUVILLIER, FREBY, GRZESIAK,
MARTINEAU, LE CREN, MOREAU D.
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, SOULIÉ, FOUCAUD, ROCHON,
PACAU - (15)
Représentant du personnel

Pouvoir (s) : Mme LEMOINE à Mme ALLUAUME
Mme MOREAU L. à Mme MOREAU D.
Mme CHENU à Mme LE CREN
M. SURREAU à M. PACAU – (04)

Excusé (e-s) : M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Absent (e-s) : Mmes STRADY, LABARRIERE, MORIN,
M. DEBIEN - (04)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

Exposé des motifs :

Conformément à l'article R 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui prévoit que le Directeur Général rend compte sur sa gestion au Conseil d'Administration en présentant un rapport annuel en la matière, la Directrice Générale soumet au Conseil son rapport sur la gestion d'activité de l'Office pour l'année 2022.

AR Prefecture

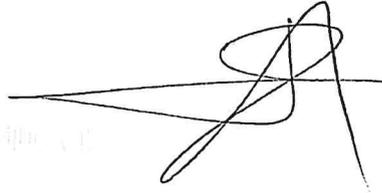
017-271700015-20230606-14CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

Le Conseil est invité à se prononcer sur la gestion d'activité de la Directrice Générale.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil à l'unanimité donne quitus à la Directrice Générale sur sa gestion d'activité pour l'année 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

AR Prefecture

017-271700015-20230606-17CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 6 JUIN 2023 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 07 JUIN 2023
sous le numéro 017-271700015-20230606-17CA2023-DE
Publiée le 07 JUIN 2023

N° 17CA/2023

**OBJET : LIBERATION 1 – EVOLUTION DU PROGRAMME DE DEMOLITION-
RECONSTRUCTION**

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juin, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 26 mai 2023

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 15 Pouvoirs : 04 **Votants : 19**

Absent (e-s) : 04 Excusé (e-s) : /

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, BABINOT, CUVILLIER, FREBY, GRZESIAK,
MARTINEAU, LE CREN, MOREAU D.
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, SOULIÉ, FOUCAUD, ROCHON,
PACAU - (15)
Représentant du personnel

Pouvoir (s) : Mme LEMOINE à Mme ALLUAUME
Mme MOREAU L. à Mme MOREAU D.
Mme CHENU à Mme LE CREN
M. SURREAU à M. PACAU – (04)

Excusé (e-s) : M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Absent (e-s) : Mmes STRADY, LABARRIERE, MORIN,
M. DEBIEN - (04)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

Exposé des motifs :

La Présidente rappelle que par une délibération du 22 octobre 2019 le Conseil d'Administration a décidé d'engager le processus de démolition reconstruction de 44 logements sur le quartier de Libération et à autoriser la Directrice Générale à déposer le Dossier d'Intention de Démolir auprès des Services de l'Etat.

AR Prefecture

017-271700015-20230606-17CA2023-DE

Reçu le 07/06/2023

Publié le 07/06/2023

La Présidente précise que le Maire de Rochefort a émis un avis favorable à la démolition des 43 logements le 21 avril 2020 et ensuite le Préfet a autorisé par un courrier du 20 mai 2020 cette opération.

La Présidente rappelle que par une délibération du 20 Octobre 2020, le Conseil d'Administration a autorisé le lancement d'une procédure de dialogue compétitif conformément à l'article L2124-4 du Code de la Commande Publique en vue de conclure un marché public de conception réalisation conformément à l'article L2171-2 du Code de la Commande Publique.

A l'issue de cette procédure, les coûts des projets présentés par les participants ont été estimés trop élevés, les rendant non viables.

Par sa décision du 14 décembre 2021, le Conseil d'Administration a :

- pris acte de l'abandon de la procédure de dialogue compétitif
- pris acte du versement de la prime aux 3 concurrents ayant produit les prestations demandées dans le cadre du dialogue, à hauteur de 35 000 € HT par groupement
- autorisé la Directrice Générale à réétudier le programme (densité, échelle et fonctionnalité du futur projet)
- autorisé la consultation des différentes instances (Etat, CARO, Ville) pour valider un nouveau programme

Le Bureau du 26 janvier 2022 a autorisé la réalisation des travaux de démolition des 43 logements restants et du local associatif du programme Libération 1, dans la limite d'un budget total de 1 630 000€ TTC.

Au terme de la consultation, le marché de désamiantage et de déconstruction a été attribué à la SAS VALGO.

Il est rappelé que l'objectif est de reconstruire sur le terrain libéré de ces constructions. Une nouvelle réflexion doit donc être menée pour définir en lien avec les différentes instances et partenaires le futur programme : densité, échelle et fonctionnalité.

Le Conseil d'Administration est invité à :

- **autoriser** la Directrice Générale à étudier un nouveau programme de reconstitution de l'offre,
- **réitérer** son autorisation de consulter des différentes instances (Etat, CARO, Ville) pour valider un nouveau programme.

Le Conseil d'Administration après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** la Directrice Générale à étudier un nouveau programme de reconstitution de l'offre,
- **réitère** son autorisation de consulter des différentes instances (Etat, CARO, Ville) pour valider un nouveau programme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME



AR Prefecture

017-271700015-20230606-18CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN
(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 6 JUIN 2023 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 07 JUIN 2023
sous le numéro 017-271700015-20230606-18CA2023-DE
Publiée le 07 JUIN 2023

N° 18CA/2023

OBJET : VENTE DU TERRAIN SITUE SUR LA COMMUNE DE PORT-DES-BARQUES A LA SOCIETE VIABILIS.

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juin, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 26 mai 2023

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 15 Pouvoirs : 04 **Votants : 19**
Absent (e-s) : 04 Excusé (e-s) : /
Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, BABINOT, CUVILLIER, FREBY, GRZESIAK,
MARTINEAU, LE CREN, MOREAU D.
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, SOULIÉ, FOUCAUD, ROCHON,
PACAU - (15)
Représentant du personnel

Pouvoir (s) : Mme LEMOINE à Mme ALLUAUME
Mme MOREAU L. à Mme MOREAU D.
Mme CHENU à Mme LE CREN
M. SURREAU à M. PACAU – (04)

Excusé (e-s) : M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Absent (e-s) : Mmes STRADY, LABARRIERE, MORIN,
M. DEBIEN - (04)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

Exposé des motifs :

La Présidente rappelle au Conseil que l'Office est propriétaire d'un terrain de 2091 m² sur la commune de Port-des-Barques.

AR Prefecture

017-271700015-20230606-18CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

Ce terrain a été acquis le 22 décembre 2006 afin de réaliser une opération immobilière de 11 logements individuels au sein du lotissement « Les Jardins de l'Estuaire ».

Cette opération n'ayant pu se concrétiser, l'Office a conservé depuis lors ce terrain en réserve foncière.

Au cours de ces années, plusieurs projets de cessions ont été envisagés, sans aboutir.

Un nouveau projet d'aménagement, incluant notre parcelle, porté par la société VIABILIS, doit se réaliser dans les prochains mois. Il est nécessaire que la société VIABILIS acquiert le terrain dont l'Office est propriétaire pour que ce projet aboutisse.

Le Service du Domaine saisi par l'Office a rendu un avis sur la valeur de ce bien, estimée à 126 000 €, assortie d'une marge de négociation de 10%.

La Présidente indique qu'après négociation avec la société VIABILIS, il est proposé de céder ce terrain à prix net vendeur de 113 000 €, les frais notariés étant supportés par le preneur.

La Présidente indique ensuite que dans le cadre de ce projet d'aménagement l'Office envisage l'acquisition en VEFA de logements.

Le Conseil sera tenu informé de l'éventuelle concrétisation de ce projet.

La Présidente propose donc au Conseil,

- D'accepter la vente de ce terrain à la société VIABILIS pour un montant net vendeur de 113 000 €, hors frais notariés à la charge du preneur ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer le compromis de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, si toutes les conditions suspensives sont levées.

Le Conseil, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la vente de ce terrain à la société VIABILIS pour un montant net vendeur de 113 000 €, hors frais notariés à la charge du preneur ;
- **autorise** la Directrice Générale à signer le compromis de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **autorise** la Directrice Générale à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, si toutes les conditions suspensives sont levées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME



AR Prefecture

017-271700015-20230606-19CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 6 JUIN 2023 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 07 JUIN 2023
sous le numéro 017-271700015-20230606-19CA2023-DE
Publiée le 07 JUIN 2023

N° 19CA/2023

**OBJET : TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS RELEVANT DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE.**

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juin, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 26 mai 2023

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 15 Pouvoirs : 04 **Votants : 19**

Absent (e-s) : 04 Excusé (e-s) : /

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, BABINOT, CUVILLIER, FREBY, GRZESIAK,
MARTINEAU, LE CREN, MOREAU D.
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, SOULIÉ, FOUCAUD, ROCHON,
PACAU - (15)
Représentant du personnel

Pouvoir (s) : Mme LEMOINE à Mme ALLUAUME
Mme MOREAU L. à Mme MOREAU D.
Mme CHENU à Mme LE CREN
M. SURREAU à M. PACAU - (04)

Excusé (e-s) : M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Absent (e-s) : Mmes STRADY, LABARRIERE, MORIN,
M. DEBIEN - (04)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

Exposé des motifs :

.../...

AR Prefecture

017-271700015-20230606-19CA2023-DE

Reçu le 07/06/2023

Publié le 07/06/2023

La Présidente rappelle au Conseil que suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle effectué en 2018, cette dernière a constaté que le temps de travail réalisé par les agents publics de l'Office était inférieur à la durée légale des 1600 heures (hors Journée de solidarité) en raison de l'octroi de 6 jours de congés annuels supplémentaires, portant ainsi la durée de travail effective à 1554 heures.

Le protocole d'accord sur la réduction du temps de travail du 11 décembre 2002 était lui conforme au temps de travail légal avec 1600 heures.

Afin de répondre à l'observation de la Chambre Régionale des Comptes, un accord d'entreprise portant sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail a été conclu avec les représentants du personnel le 26 mars 2019. Cet accord opposable aux salariés de droit privé de l'Office a également été appliqué aux agents publics.

Cet accord a modifié la durée du travail afin de conserver l'intégralité des jours de congés supplémentaires, le temps de travail a par conséquent été augmenté au-delà des 7 heures de travail journalier, comme suit :

Base horaire de référence 39 heures, soit un temps de travail de 7 heures 48 par jour.

365 jours/an

- 104 jours week-ends
- 8 jours fériés en moyenne
- 25 jours de congés annuels
- 6 jours de congés supplémentaires

Soit 222 jours travaillés par an, pour un temps de travail de 1732 heures par an.

L'écart entre la durée légale de 1600 heures et le temps effectif de travail de 1732 heures est de 132 heures.

Cet écart de 132 heures ouvre droit sur la base d'un temps de travail de 7 heures 48 à 17 RTT.

Le nombre de jour restant à travailler après RTT est de 205 jours, soit 1600 heures travaillées par an, hors jour de solidarité de 7 heures positionné sur le lundi de Pentecôte, 1607 heures.

La Présidente indique ensuite qu'il s'avère que pour les agents de la fonction publique, il n'est pas possible que ces derniers puissent bénéficier de jours de congés supplémentaires au-delà des 25 jours légaux.

Pour répondre à cette obligation et permettre aux agents publics de poser des jours supplémentaires de repos, il est convenu de compenser les 6 jours de congés supplémentaires avec la possibilité d'acquérir des heures de récupération que les agents pourront poser par demi-journée ou journée complète.

Le temps de travail des agents est donc ainsi établi :

365 jours/an

- 104 jours week-ends
- 8 jours fériés en moyenne
- 25 jours de congés annuels

Soit 228 jours travaillés par an, pour un temps de travail de 1732,8 heures par an (7 heures 36/jour).

AR Prefecture

017-271700015-20230606-19CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

Différentiel entre la durée légal de 1600 heures et les temps de travail effectifs de 1732,8 heures est de 132,8, ouvrant droit ainsi à 17 jours de RTT (132,8 / 7 heures 36).

Il convient ensuite d'ajouter à ce temps de travail de 1732,8 heures par an, la durée des heures de récupération compensant les 6 jours de congés supplémentaires :

- Ainsi 6 jours x 7 heures et 36 minutes = 2 736 minutes, soit 12 minutes par jour de travail effectif.

Soit un temps de travail de 7 heures 48/jour (7 heures 36 + 12 minutes), soit 1778,40 heures par an (différentiel entre les 1600 heures et le temps effectif de 1778,40 heures et de 178,40 heures /an).

7 heures 36 x 5 =	38 heures / semaine
12 minutes x 5 =	60 minutes / semaine

	39 heures semaine

Le jour de solidarité de 7 heures est positionné sur le lundi de Pentecôte (délibération 14CA du 9 avril 2019, déposée en Préfecture le 11 avril 2019).

Cette nouvelle organisation a été soumise à l'avis du Comité Social et Economique lors de sa séance du 4 mai 2023 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

La Présidente propose au Conseil de valider la mise en place du temps de travail des agents de la fonction publique dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le Conseil après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité valide la mise en place du temps de travail des agents publics dans les conditions présentées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME



AR Prefecture

017-271700015-20230606-20CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 JUN 2023 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 07 JUIN 2023
sous le numéro 017-271700015-20230606-20CA2023-DE
Publiée le 07 JUIN 2023

N° 20CA/2023

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE
DE COORDINATION IMMOBILIERE TERRES OCEAN**

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juin, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 26 mai 2023

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 15 Pouvoirs : 04 **Votants : 19**

Absent (e-s) : 04 Excusé (e-s) : /

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, BABINOT, CUVILLIER, FREBY, GRZESIAK,
MARTINEAU, LE CREN, MOREAU D.
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, SOULIÉ, FOUCAUD, ROCHON,
PACAU - (15)
Représentant du personnel

Pouvoir (s) : Mme LEMOINE à Mme ALLUAUME
Mme MOREAU L. à Mme MOREAU D.
Mme CHENU à Mme LE CREN
M. SURREAU à M. PACAU – (04)

Excusé (e-s) : M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Absent (e-s) : Mmes STRADY, LABARRIERE, MORIN,
M. DEBIEN - (04)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

Exposé des motifs :

La Présidente rappelle que la loi Elan du 23 novembre 2018 portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement du Numérique, dans son article 81, impose le regroupement des bailleurs sociaux gérant moins de 12 000 logements.

AR Prefecture

017-271700015-20230606-20CA2023-DE

Reçu le 07/06/2023

Publié le 07/06/2023

Dans ce contexte, les Offices Publics de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, de l'Angoumois, la SEMIS de Saintes (Société d'économie mixte) et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, qui gèrent individuellement moins de 12 000 logements, mais ensemble plus de 19 000 logements, ont engagé dès 2018, une réflexion en vue de constituer ensemble une société de coordination.

Cette société de coordination a été constituée, en 2019, sous forme coopérative (chaque organisme dispose d'une voix indépendamment de la fraction du capital détenu), avec une gouvernance dualiste (Conseil de surveillance et Directoire) permettant une séparation des missions de gestion et de contrôle de l'action de la société. Cette société a été dénommée « Immobilière Terres Océan ».

Suite aux résultats des élections municipales 2020, l'Assemblée Générale du 16 Octobre 2020 a installé les membres du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

La Présidente rappelle la composition du Conseil de Surveillance :

OPH La Rochelle	OPH Angoulême	SEMIS de Saintes	OPH Rochefort
Marylise FLEURET PAGNOUX Pierre CURUTCHET Katherine CHIPOFF Michel RAPHEL	Mr Hassane ZIAT Mr Patrick BORIE	Mr DRAPRON Bruno Mme TELINGE Sophie Mme PARISI Evelyne	Florence ALLUAUME Bruno DUTREIX
<u>Représentant Permanent</u> Christian PEREZ	<u>Représentant Permanent</u> Alexandra ROUGEREAU	<u>Représentant Permanent</u> Cyril CHAPPET	<u>Représentant Permanent</u> François ROCHON
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	Grand Angoulême		Communauté d'Agglomération de Rochefort
<u>Représentant</u> Antoine GRAU	<u>Représentant</u> Jérôme GRIMAL		<u>Représentant</u> Thieny LESAUVAGE

Président du Conseil de surveillance : Mr ZIAT Hassane

Vice-présidents :

Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX

Mr Bruno DRAPRON

Mme Florence ALLUAUME

Représentants des locataires : MARCHAND Jean-Raymond AFOC 17, Mr FLORY Jean-Luc
Liste AFOC 17, Mme GUYARD Muriel Liste AFOC 17

La Présidente indique qu'il convient donc de procéder au renouvellement des membres du Conseil de Surveillance. Elle indique que les membres sortants sont rééligibles. Elle ajoute que lors de sa réunion en octobre 2023, l'Assemblée Générale d'ITO internera la nouvelle composition du Conseil de Surveillance.

La Présidente propose que l'Office soit représenté au Conseil de surveillance de la Société de Coordination

- par Monsieur François ROCHON en tant que représentant permanent de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération Rochefort Océan ;

AR Prefecture

017-271700015-20230606-20CA2023-DE
Reçu le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023

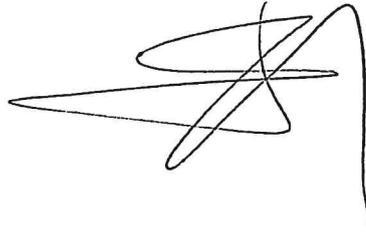
- par Madame Florence ALLUAUME et Monsieur Bruno DUTREIX en tant que représentant personne physique de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Le Conseil, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour le représenter l'Office au Conseil de Surveillance de la Société de Coordination Immobilière Terres Océan :

- **Monsieur François ROCHON** en tant que représentant permanent de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération Rochefort Océan ;
- **Madame Florence ALLUAUME et Monsieur Bruno DUTREIX** en tant que représentant personne physique de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke on the right side.

